

**MODIFIEE PAR DELIBERATION du 30/09/2025**

**Tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

<b>CATEGORIE DE TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER du 01/10/2025</b>
<b>DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT</b>	
<b>Fête patronale, foires, baraques et manèges</b>	
manège de 0 à 20 m <sup>2</sup> forfait installation coût par jour	2,00 € 2,00 €
manège + de 20 m <sup>2</sup> à 30 m <sup>2</sup> forfait installation coût par jour	5,00 € 2,50 €
manège + de 30 m <sup>2</sup> à 150 m <sup>2</sup> forfait installation coût par jour	10,00 € 3,00 €
manège supérieur à + de 150 m <sup>2</sup> forfait installation coût par jour	70,00 € 4,00 €
Cirque < 200 m <sup>2</sup> (par jour d'occupation dans la limite de 5 jours – y compris jour d'arrivée et de départ)	20,00 €
Cirque ≥ 200 m <sup>2</sup> (pour un maximum de 5 jours)	200,00 €
Autres spectacles ou manifestations payantes (théâtres ambulants,...)	100,00 €
Marchands ambulants (fleurs, glaces,...) – demi-journée	5,00 €
Marchands ambulants (fleurs, glaces,...) – journée	10,00 €
Camion vente (outillage, meubles,...)	80,00 €
Brocante/vidé-grenier (forfait pour 5 ml)	10,00 €
Places et voiries pour toute manifestation (sauf associations assurant une manifestation relevant de l'intérêt général) – par m <sup>2</sup>	1,10 €
Marché hebdomadaire (par ml)	1,10 €
Marché hebdomadaire (forfait de raccordement électrique – par stand)	1,00 €
Forfait de raccordement électrique (autre que marché)	10,00 €
Implantation de terrasses devant cafés, restaurants ou hôtels dans les limites autorisées : redevance périodique par m <sup>2</sup> et par mois	1,50 €
Implantation d'étalages devant commerces dans les limites autorisées : redevance périodique par m <sup>2</sup> et par mois	1,50 €
Installation d'un échafaudage (par m <sup>2</sup> et par jour)	0,50 €
Emprise sur le domaine public avec une palissade de chantier (par ml et par jour)	1,00 €
Dépôt de terre, gravats, matériaux divers (par jour) gratuit 1 <sup>er</sup> jour	20,00 €
Dépôt de benne pour gravats (par unité et par jour) gratuit 1 <sup>er</sup> jour	10,00 €
Neutralisation de place de stationnement (ex : déménagement) – (par place et par jour)	2,00 €
Droit de place taxis et ambulances si emplacement réservé (par emplacement et par an)	50,00 €
Emplacement réservé pour les transports de fond (par emplacement et par an)	500,00 €
Coffret relais postal (par coffret et par an)	10,00 €
Occupation des emprises du domaine public situées en limite de propriété des parcelles appartenant à des personnes physiques (convention d'occupation à titre précaire et révocable à établir selon les termes de la délibération n°2014-117 du Conseil Municipal du 27 juin 2014) – par an	15,00 €

**PRESTATIONS EXECUTIVES**

Photocopie A4 N&B	0,15 €
Photocopie A3 N&B	0,20 €
Photocopie couleur A4	0,35 €
Photocopie couleur A3	0,70 €
Fax	0,20 €
Copie d'un document administratif sur cédérom	2,50 €
Copie d'un extrait cadastral (téléchargeable gratuitement sur internet)	3,00 €
Urbanisme – frais de recherche de documents administratifs de 1984 à nos jours	8,00 €
Urbanisme – frais de recherche de documents administratifs avant 1984	16,00 €
Urbanisme – forfait pour copie d'un dossier d'urbanisme (DP, PC,...)	50,00 €
<b>MIEL du CMEJ</b>	
Pot de miel de 500 g	6 €
<b>GUIDE « DE SCARPONNE A DIEULOUARD »</b>	
	8,50€
<b>PRESTATIONS FUNERAIRES</b>	
<b>NOUVELLE CONCESSION</b>	
Concession de terrain trentenaire	310,00 €
Concession cinéraire trentenaire (1m <sup>2</sup> )	190,00 €
Case trentenaire dans un columbarium	920,00 €
Concession de terrain pour 15 ans	200,00 €
Concession cinéraire pour 15 ans (1m <sup>2</sup> )	110,00 €
Case pour 15 ans dans un columbarium	550,00 €
<b>RENOUVELLEMENT DE CONCESSION</b>	
Concession de terrain trentenaire	310,00 €
Concession cinéraire trentenaire (1m <sup>2</sup> )	190,00 €
Case trentenaire dans un columbarium	920,00 €
Concession de terrain pour 15 ans	200,00 €
Concession cinéraire pour 15 ans (1m <sup>2</sup> )	110,00 €
Case pour 15 ans dans un columbarium	550,00 €
<b>FOURNITURE DE CUVE</b>	
Fourniture et pose d'une cuve d'une place	965,00 €
Fourniture et pose d'une cuve de deux places	1 578,00 €
Fourniture et pose d'une cuve de trois places	2 384,00 €
<b>CAVURNE</b>	
Fourniture et pose d'une caverne	470,00 €

<b>BOIS COMMUNAUX</b>	
Coupe de bois communal –cession (le stère de bois)	13,00 €
<b>JARDINS COMMUNAUX</b>	
Pâtis communaux (par an)	20,00 €
<b>ETAT CIVIL</b>	
Cadeau de mariage, noces d'or et plus (valeur maximale)	25,00 €
<b>MISE A DISPOSITION CLES ET BADGES</b>	
Mise à disposition d'une clé gratuitement au Président – facturation à partir de la deuxième clé y compris en cas de perte de la 1 <sup>ère</sup> clé gratuite (réservé aux associations bénéficiaires des installations)	15,00 €
Mise à disposition d'un badge pour l'accès aux vestiaires football du stade Marcel Crusem (1 <sup>er</sup> badge gratuit transmis au Président – facturation à partir du 2 <sup>ème</sup> badge y compris en cas de perte du 1 <sup>er</sup> badge gratuit – réservé aux associations sportives bénéficiaires des installations)	30,00 €
<b>PRET DE MATERIEL COMMUNAL-UNIQUEMENT AUX ASSOCIATIONS</b>	
Consigne éco-cup (la caution est remboursée si le verre est rapporté)	1,00 €

<b>TABLES &amp; BANCS</b>	
Mise à disposition de bancs et tables (associations uniquement) – (forfait par ensemble d'une table et deux bancs)	2,00 €
Mise à disposition de chaises (associations uniquement) – (forfait par chaise)	1,00 €
Mise à disposition de tables (associations uniquement) – (forfait par table)	1,00 €
Mise à disposition de bancs, tables – caution (associations uniquement)	200,00 €
Dégradation/perte d'une table	150,00 €
Dégradation/perte d'un banc	60,00 €
<b>SONO</b>	
Matériel de sono (grande sono, associations uniquement)	50,00 €
Caution pour le prêt du matériel de sono (grande sono)	800,00 €
Matériel de sono (petite sono portative, associations uniquement)	25,00 €
Caution pour le prêt du matériel de sono (petite sono portative, associations uniquement)	600,00 €
<b>CHALETS</b>	
Caution pour le prêt des chalets (associations uniquement) – (par unité)	600,00 €
Caution en cas de réservation de plusieurs équipements (ex : 1 chalet + 25 tables + sono)	1000,00 €
Mise à disposition chalet communal / unité (associations uniquement)	50,00 €
<b>TRANSPORTS DU MATERIEL</b>	
Transport matériel (sono, tables, bancs, grilles d'exposition, chalets... pour les associations de Dieulouard –(forfait)	50,00 €
<b>MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TECHNIQUE</b>	
Personnel communal pour interventions diverses travaux voirie, installation matériel manifestation, déneigement, balayage, entretien espaces verts, plomberie, peinture, électricité, nettoyage, service à table (par heure et par agent)	20,00 €
Véhicule léger (Kangoo, express,...) – (par heure)	23,00 €
Véhicule fourgon (trafic,...) – (par heure)	30,00 €
Véhicule lourds ≥ 3,5 t – (par heure)	50,00 €
Tractopelle (par heure y compris le temps de déplacement)	60,00 €
Mini pelle (par heure y compris le temps de déplacement)	40,00 €
Nacelle (par heure y compris le temps de déplacement)	80,00 €
Petit matériel technique (compresseur, cylindre, carottage, taille-haie, souffleur,...) – (par heure)	8,00 €
Gros matériel technique (débroussailleuse, girobroyeur,...) – (par heure)	22,00 €
Balayeuse :	
Tarif horaire (amortissement, personnel, balais,...) – (par heure)	60,00 €
Frais de déplacement (par km)	2,00 €
Traitement des matières de balayage (au m <sup>3</sup> )	35,88 €
Location de la tondeuse autoportée dans le cadre d'une formation pour le personnel technique de la Commune (par jour)	196,00 €
<b>PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	
Eau brute (eau de sortie de la STEP après traitement : uniquement avec les professionnels par convention d'assainissement, soumise aux taxes d'assainissement) – (par m <sup>3</sup> )	0,50 €
Dépotage des graisses (par m <sup>3</sup> )	58,00 €
Dépotage des matières de curage (par m <sup>3</sup> )	13,00 €
Forfait déplacement pour contrôle de conformité EU/EP – prix du m <sup>3</sup> de la part communale assainissement x 15	40,50 €
Diagnostic assainissement et/ou questionnaire assainissement pour cession immobilière ou terrain	100,00 €
Contrôle SPANC	230,00 €

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS EAU POTABLE	TARIFS EN VIGUEUR (en € H.T.)
Clôture de dossier (en cas de changement de titulaire d'abonnement, frais forfaitaires appliqués au titulaire partant couvrant la relève du compteur, l'édition de la facture de solde et la mise à jour du fichier)	45,000 €
Déplacement – prix du m3 d'eau (part commune hors assainissement) x 30	45,300 €
Création nouveau branchement (forfait comprenant toutes les pièces décrites sans l'annexe 6 du règlement de service de l'eau, main d'œuvre et pose jusqu'à 15 ml PE, y compris regard compteur)	1 000, 000 € + prix du pot de branchement
Jaugeage de compteur (diamètre compris entre 15mm et 50 mm)	100,000 €
Jaugeage de compteur (diamètre compris entre 65 mm et 200 mm)	750,000 €
Compteur disparu ou déplombé – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) + Qn*x250 xprix du m3 d'eau (par commune de Dieulouard) Ex : compteur de 15 mm (Qn = 1,5) Qn = débit nominal horaire du compteur	1 578,750 €
Compteur détérioré (responsabilité du client engagée) – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) Ex : compteur de 15 mm	150, 000 €
Compteur gelé (responsabilité du client engagée) – forfait remplacement du compteur (prix du compteur + frais d'intervention) Ex : compteur de 15 mm	150,000 €
Fermeture de prise et réouverture de prise – prix du m3 d'eau (part commune de Dieulouard hors assainissement) x30	45,300 €
Suppression de prise (forfait travaux et déplacement)	110,000 €
Prise d'eau sur poteau d'incendie avec autorisation :	
Partie fixe location du compteur (par jour) (associations, cirque, fête patronale, baraques et manèges ou toute autre manifestation sur le domaine communal)	0,500 €
Partie fixe location du compteur (forfait) – (toute activité autre que manifestation sur le domaine communal ou activités associatives)	45,000 €
Consommation enregistrée sur le compteur – prix du m3 d'eau (part commune de Dieulouard) x nombre m3 Ex : pour 100 m3	499,000 €
Prise d'eau sur poteau d'incendie sans autorisation – forfait prix du m3 d'eau (part commune de Dieulouard) x 250	1247,500 €
Redevance de raccordement au réseau d'eau	1 250,00 €